



ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR(E)

Extrait du livre des règlements administratifs de Hockey Québec 2023-2024

Nom de l'équipe: _____

Division: _____

Classe: _____

AMH: _____

Le règlement 10.4 du livre des règlements administratifs de Hockey Québec prévoit que chaque entraîneur(e) doit lire et signer le « Code d'éthique de l'entraîneur(e) ». Un manquement ou un non-respect à une obligation de ce code d'éthique pourrait entraîner une sanction.

L'entraîneur(e) doit avant tout être conscient de l'importance de son rôle et de la grande influence qu'il(elle) a sur les participants (es), et sur son entourage. Il (Elle) doit assumer une mission d'éducation et de formation physique, morale et sociale auprès des participants(es) **ainsi que** se montrer digne de cette responsabilité. Il (Elle) doit **prioriser** les intérêts et le bien-être des participants(es) sous son autorité, plutôt que les résultats. Il (Elle) ne doit pas considérer le sport et le loisir comme une fin en soi, mais comme un outil d'éducation **et de développement**. En ce sens, pour accomplir sa tâche avec succès, l'entraîneur(e) **s'engage à :**

1. Sécurité physique et santé des participants(es) :

- A. S'assurer que les sites d'entraînement, de compétition ou d'activités sont sécuritaires en tout temps.
- B. Être prêt(e) à intervenir rapidement et de façon appropriée en cas d'urgence.
- C. Éviter de mettre les participant(e)s et les participants dans des situations présentant qui présentent des risques inutiles ou non adaptés à leur niveau.
- D. Chercher à préserver la santé, la sécurité, l'intégrité et le bien-être présent ou futur des participants(es).
- E. Obtenir une autorisation parentale pour reconduire un(e) participant(e) mineur vers ou de retour d'une pratique, d'une compétition ou d'une activité

2. Entraîner de façon responsable :

- A. **Éviter les situations qui peuvent affecter l'objectivité, l'impartialité ou l'intégrité des fonctions d'entraîneur(e).**
- B. Utiliser judicieusement l'autorité associée à sa position et prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des participants(es).
- C. Favoriser le développement de l'estime de soi des participants(es).
- D. Éviter de tirer un avantage personnel d'une situation ou d'une décision.
- E. Connaître ses limites sur le plan des connaissances et des compétences **lorsqu'il est temps** de prendre des décisions, de donner des consignes ou d'agir.
- F. Honorer les engagements, la parole donnée et les objectifs sur lesquels il y a eu entente. Maintenir la confidentialité et le caractère privé des informations personnelles et les utiliser de façon appropriée, **le cas échéant.**

- G. Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, entraîneur(e)s et dirigeant(e)s, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre.
- H. S'abstenir de toute consommation d'alcool ou de drogue dans l'exercice de ses fonctions et sensibiliser ses joueurs(euses) aux problèmes reliés à la consommation de ces produits ainsi qu'au dopage sportif.
- I. S'assurer que chacun(e) soit traité(e) avec le même respect, la même dignité et la même considération (c'est-à-dire sans discrimination).

3. **Intégrité dans les rapports avec les autres :**

- A. S'engager à avoir un comportement conforme à la Politique en matière de protection à l'intégrité de la Fédération.
- B. L'entraîneur(e) doit prendre connaissance des lignes de conduite offertes sur le site <http://www.sportbienetre.ca/>.
 - a. Veiller à ce que les participant(e)s comprennent que l'abus, le harcèlement, la négligence, la violence ou tout comportement inapproprié sont en aucun cas tolérés, et sensibiliser les participant(e)s aux outils disponible pour signaler et/ou dénoncer de tels comportements, s'ils(elles) en sont victime ou témoins.
 - b. Signaler sans délai à une personne en situation d'autorité tout acte de cet ordre commis à l'endroit d'une autre personne ou à son propre égard.
- C. De façon générale, l'ensemble des activités doit être planifié de façon qu'un(e) entraîneur(e) ne soit jamais seul dans un lieu privé fermé en compagnie d'un(e) participant(e), ou d'une personne impliquée dans le milieu. Ce lieu peut être réel (local, chambre, vestiaire, voiture) ou virtuel (messagerie, réseau social).

Plus particulièrement:

- . Les communications électroniques entre un(e) participant(e) et un(e) entraîneur(e) doivent inclure les parents de la participant(e) s'il(elle) est âgé de moins de 18 ans.
- . Les envois électroniques de groupe doivent être privilégiés aux messages privés.
- . L'entraîneur(e) doit demander la présence d'un autre adulte lorsqu'un(e) participant(e) le(la) visite à son bureau ou son local.
- . L'entraîneur(e) ne doit pas conduire les participant(e)s de moins de 18 ans vers ou de retour d'une activité (pratique, match, compétition ou autre) sans avoir le consentement de leurs parents. Il (Elle) doit obtenir une autorisation parentale pour tous cas d'exception.
- . Lors de voyages impliquant de découcher, l'entraîneur(e) s'assure que les chaperons restent dans une pièce voisine aux chambres des participant(e)s.
- . L'entraîneur(e) doit limiter les visites dans les chambres d'hôtel aux visiteurs du même sexe.
- . L'entraîneur(e) doit s'assurer que la vérification des chambres est faite par des adultes formés et préférentiellement de paires mixtes.

4. **Respect**

- A. S'assurer que chacun soit traité de façon égale, peu importe l'âge, l'ascendance, la couleur, la race, la citoyenneté, l'origine ethnique, le lieu d'origine, la langue, la croyance, la religion, le potentiel athlétique, le handicap, la situation familiale, l'état matrimonial, l'identité de genre, l'expression de genre, le sexe ou l'orientation sexuelle.
- B. Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres.
- C. Respecter les principes, règles ou politiques en vigueur.

5. **Honneur du sport**

- A. Observer et faire observer tous les règlements de façon stricte.
- B. Vouloir se mesurer à un(e) adversaire dans l'équité.
- C. Maintenir sa dignité en toutes circonstances et faire preuve de contrôle de soi.
- D. Respecter les officiel(le)s et accepter leurs décisions sans douter de leur intégrité.

En signant le présent Code d'éthique de l'entraîneur(e),

- A. J'atteste avoir pris connaissance du présent document et avoir compris les obligations qui s'y rattachent.
- B. Je m'engage à respecter le Code d'éthique de l'entraîneur(e) et accepte que tout manquement relatif à ce dernier pourrait entraîner une sanction.

J'ai signé le présent Code d'éthique librement et en toute connaissance de cause.

Nom de l'entraîneur(e) (lettres moulées)

Nom du parent / tuteur(ice)/ responsable légal
Si l'entraîneur(e) est mineur ou ne peut légalement donner son accord

Signature de l'entraîneur(e)

Signature du parent/tuteur(ice)/Responsable légal

Lieu / Date : _____